

Image not found or type unknown



## Justificatifs de ressources - Profession Libérale

Par **KPMA**, le **08/08/2016** à **20:53**

Bonjour,

Je suis détenteur d'une APS et d'un contrat de négociateur indépendant en immobilier. Dans ma démarche demande de titre de séjour- profession indépendante (en seine et marne - 77), je dois fournir "un justificatif de ressources...smic temps plein". Ce n'est pas précisé smic annuel ou mensuel. Est-ce donc possible de fournir un relevé bancaire affichant un montant égal au smic mensuel ?